

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Litalien, É. (2013) « La liberté comme non-domination, un idéal féministe ? », *Ithaque*, 13, p. 175-198.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque13/Litalien.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



La liberté comme non-domination, un idéal féministe ?

Éliot Litalien*

Résumé

La pensée féministe s'inscrit, le plus généralement, dans un courant critique face aux pratiques et théories politiques ou philosophiques dominantes. Bien que la pensée féministe puisse trouver ses sources dans le libéralisme du XVIII^e siècle, elle s'en est séparée, dans les dernières décennies du XX^e siècle, pour pouvoir mieux le critiquer. Les auteures féministes ne sont toutefois pas seules à voir dans le libéralisme une pensée politique à rejeter ou, au moins, à réformer. La « redécouverte » de la tradition républicaine a ainsi amené plusieurs chercheurs à proposer des théories qui s'en inspirent et qui pourraient combler les lacunes d'un libéralisme dont le vernis commence à craquer. Le républicanisme est-il toutefois à même de rénover les pratiques et les théories politiques tout en éliminant les insuffisances des théories politiques dominantes pointées par les féministes ? Un républicanisme dont la pièce maîtresse est la notion de domination semble pouvoir répondre à ces exigences.

La pensée féministe est, somme toute, assez récente dans l'histoire de la philosophie. S'il est probablement possible de retrouver, dans la littérature, l'histoire ou la philosophie, des exemples pré modernes de personnes ou de personnages cherchant à se défaire des normes

* L'auteur est étudiant à la maîtrise en philosophie (Université de Montréal). L'auteur tient à remercier Mme Ryoa Chung, qui a commenté et contribué à améliorer cet article, ainsi que le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada pour avoir permis la rédaction de cet article grâce à des bourses de maîtrise.

sociales reléguant les femmes à une condition et un statut inférieurs à ceux des hommes, il est assez généralement admis que les « racines conceptuelles¹ » du féminisme sont à trouver dans le libéralisme du XVIII^e siècle. La première vague du féminisme² s'inscrit en effet dans un mouvement de revendication politique, débutant au milieu du XIX^e siècle et atteignant son apogée au milieu du siècle suivant, visant à assurer l'application égalitaire, entre les hommes et les femmes, des principes libéraux – l'égalité devant la loi et l'égalité formelle des chances, entre autres principes. Si le féminisme libéral de la première vague a eu ses théoriciennes³, son impact le plus important est sans doute d'ordre pratique : l'obtention du droit de vote pour les femmes, la suppression de la sujétion légale de la femme à son mari, etc. Pourtant, et c'est l'objet principal des critiques formulées par la deuxième vague féministe – qui s'étend des années 1960 au milieu des années 1990 –, l'assurance d'une égalité formelle entre les hommes et les femmes ne peut pas véritablement satisfaire les exigences d'un féminisme qui a bien compris que son rôle est de promouvoir une égalité *effective* entre les deux sexes. C'est alors que se développent des critiques épistémologiques et méthodologiques des courants philosophiques dominants, dont le libéralisme est le chef de file, visant à montrer que les outils théoriques dont ils usent – et dont use aussi le féminisme « libéral » de la première vague – tendent à réduire les femmes à un statut inférieur à celui des hommes. Aussi, le féminisme de deuxième vague, peut-être celui qui a le plus marqué l'imaginaire populaire aux États-Unis et en France, s'exprime dans un mouvement (ou dans des mouvements) d'*émancipation* des femmes par rapport aux catégories de la pensée traditionnelle qui limitent leur

¹ C'est le terme de Tong (cf. Tong, R. (2009), *Feminist Thought*, p. 11 sq.).

² Sur les trois vagues du féminisme, cf. Tong, R. (2009), *Feminist Thought*.

³ Il est évidemment possible de penser ici à des auteures du 19^e siècle, comme Mary Wollstonecraft – dont on peut toutefois douter de l'aspect libéral de sa pensée (sur ce point, cf. Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 288-290 et Audier, S. (2004), *Les théories de la république*, p. 35) – ou Harriet Taylor Mill, mais les actrices principales de ce premier courant féministe semblent s'être démarquées sur la scène politique, comme, pour n'en nommer que quelques-unes, Emily Wilding Davison en Angleterre, Elizabeth Cady Stanton aux États-Unis ou Thérèse Casgrain au Québec.

égalité effective⁴. Une part importante de la philosophie féministe de deuxième vague, bien qu'elle en critique les prémisses le plus souvent indiscutées, s'inscrit toutefois dans une perspective résolument libérale qui perpétue un ensemble de biais théoriques⁵. C'est à ces biais que s'attaque, en poussant plus loin les critiques épistémologiques et méthodologiques du féminisme de la deuxième vague et en s'appropriant un ensemble d'outils provenant du courant féministe postmoderne, le féminisme de troisième vague qui semble aujourd'hui dominer la scène du féminisme théorique. Cette nouvelle approche est davantage ouverte à la différence culturelle, à la diversité des pratiques, et s'attache davantage aux spécificités des problèmes rencontrés par des groupes particuliers.

Ainsi, alors qu'une part importante de la pensée féministe reste attachée au libéralisme, la seconde moitié du XX^e siècle a vu apparaître de nombreux courants féministes critiques quant aux possibilités mêmes du paradigme politique libéral de répondre aux problèmes qu'ils ont soulevés ou révélés. Un pan important de la théorie féministe s'est ainsi développé en réaction à l'insuffisance de

⁴ Émancipation du corps et (de la sujétion) sexuelle, certes, mais, sur le plan théorique, il s'agit surtout de l'émancipation par rapport à l'acception courante de catégories telles que « l'autonomie » et « la rationalité », mises de l'avant par la tradition libérale, ou telles que « la masculinité » et « la féminité ». C'est dans ce type de débat que la notion de genre, aujourd'hui centrale dans la plupart des courants féministes, a fait son apparition. Comme le mentionne Tong, R. (2009), *Feminist Thought*, p. 201-202, cette remise en question radicale de ces catégories a suscité deux réactions opposées chez les féministes. Les féministes de la « même » ont voulu affirmer que les concepts de la pensée traditionnelle, généralement associés à la masculinité, appartiennent également aux femmes, que les femmes sont ainsi les semblables des hommes. Au contraire, les féministes de la « différence » ont défendu l'idée que les femmes et les hommes sont en effet distincts quant à un ensemble de caractéristiques fondamentales, mais que les caractéristiques propres des femmes sont d'égales valeurs, sinon supérieures, à celles des hommes. Il n'en demeure pas moins que dans les deux cas, il est question de montrer qu'il est absurde de penser que les femmes puissent être inférieures aux hommes.

⁵ « [M]any second-wave feminists wrote as if all women were white, middle-class, heterosexual, and well educated » (Tong, R. (2009), *Feminist Thought*, p. 204).

la théorie libérale pour adresser les questions politiques qui touchent avant tout les femmes, mais aussi d'autres groupes « minoritaires », et qui empêche l'inclusion complète de tous (surtout toutes) à la société. L'alliance entre féminisme et socialisme (ou marxisme) pourrait ainsi être perçue comme allant de soi dans la mesure où il est évident que le premier peut trouver dans le second une source féconde pour mettre en doute les postulats fondamentaux du libéralisme. Il y a toutefois un autre courant théorique critique du libéralisme qui est beaucoup moins mobilisé par les auteures féministes, mais qui, dans sa version redéfinie par des auteurs comme Philip Pettit, offre pourtant des outils efficaces pour répondre aux insuffisances théoriques de la pensée libérale : le républicanisme.

Il ne s'agit évidemment pas de développer ici une version explicitement féministe du républicanisme, mais de montrer en quoi l'idéal de liberté comme non-domination, notion centrale du néorépublicanisme, est un outil très fécond pour critiquer le libéralisme d'un point de vue féministe. D'autres angles auraient pu être choisis pour montrer comment le républicanisme offre une compréhension du politique compatible avec le projet féministe⁶. Néanmoins, comme la question de la liberté est centrale pour le républicanisme, et comme c'est le principal point de critique qu'il oppose au libéralisme, l'affinité entre républicanisme et féminisme semble dépendre de cette question. Aussi, pour bien comprendre en quoi le républicanisme offre un terrain fertile pour développer un projet politique féministe, il faut d'abord voir ce qui le caractérise – la liberté comme non-domination – avant de montrer comment cette caractéristique lui permet de combler certaines lacunes du libéralisme que critiquent les féministes. Le républicanisme, dans sa forme actuelle, n'est toutefois pas à l'abri de tout grief provenant d'une perspective féministe. Cela dit, il semble possible de penser que les attaques dont il peut être la cible ne visent pas ses attributs

⁶ Il va sans dire que le féminisme est protéiforme. Il semble pourtant possible de penser que les féminismes, du moins en philosophie politique, ont un projet commun (minimal) : mettre en lumière les situations d'oppression que vivent les femmes (et, souvent, les autres « minorités ») et les mécanismes – épistémologiques, méthodologiques, ou autres – qui encouragent ou maintiennent le voile sur ces situations dans la théorie « traditionnelle ».

fondamentaux et qu'il peut être amendé pour s'adapter plus soupagement aux problématiques féministes. C'est le propos de la dernière section.

1. La liberté comme non-domination

La critique du libéralisme que propose le républicanisme, tel que reformulé par Pettit⁷, s'articule autour de l'idée que la tradition libérale véhicule une conception erronée de la liberté – ou plutôt *deux* conceptions erronées de la liberté – qui empêche les théoriciens libéraux de voir des types de limitations de la liberté bien réels, mais qui ne correspondent pas à leur définition de ce qui constitue une limitation de la liberté. Le débat contemporain concernant la liberté s'organise, qu'on le veuille ou non⁸, autour de la distinction entre liberté positive et liberté négative formulée dans une conférence bien connue d'Isaiah Berlin. La liberté négative serait cette forme de liberté la plus couramment encouragée par les auteurs de la tradition libérale⁹, et qui répondrait à la question «de quoi suis-je le

⁷ Le républicanisme de Pettit est souvent appelé néorépublicanisme. Dans la suite du texte, à moins d'une mention contraire, la notion de républicanisme désigne la version (de Pettit) dont la notion centrale est la liberté comme non-domination. Il faut tout de même noter que Pettit ne pense pas se réapproprier *la* tradition républicaine, mais seulement une partie de cette tradition, à savoir celle qui s'inspirerait de la république romaine (Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 20). Les mérites de Pettit à titre d'historien de la pensée républicaine sont toutefois discutables (*cf.*, entre autres, Hamel, C. (2012), «La place des droits dans le républicanisme de Philip Pettit. Quelques remarques» ; Friedman, M. (2008), «Pettit's Civic Republicanism and Male Domination» ; et Nadeau, C. (2013), «Republicanism»). Que l'interprétation de Pettit de la tradition du républicanisme romain soit juste ou non importe toutefois assez peu pour la présente discussion, tout comme la reconstruction historique que Pettit offre importe assez peu dans son argument en faveur de sa version du républicanisme.

⁸ Jean-Fabien Spitz (Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, p. 83) parle d'un « enfermement dans le paradigme » défini par Berlin.

⁹ Il est intéressant de noter, comme le fait Pettit (Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 17-19), que la présentation des deux types de liberté par Berlin, qui les pose comme des valeurs absolument irréconciliables, a pour but de soutenir une position morale particulière, le pluralisme, et de

maître¹⁰ ? ». Le degré de liberté d'un individu se mesurerait ainsi à l'étendue de sa sphère d'activité libre d'interférences. En somme, la liberté fait défaut à un individu, dans ce sens négatif, à partir du moment où d'autres individus interfèrent ou empêchent le premier individu de faire ce qu'il désire¹¹. La liberté négative n'implique rien de plus :

[e]verything is what it is : liberty is liberty, not equality or fairness or justice or culture, or human happiness or a quiet conscience. [...] [A]nd it is a confusion of values to say that although my « liberal », individual freedom may go by the board, some other kind of freedom – « social » or « economic » – is increased¹².

La liberté positive, par opposition, s'intéresse d'abord et avant tout à savoir « qui est le maître : nous-mêmes ou autrui¹³ ? ». Ainsi, une personne est libre, en ce sens, si elle agit ou vit en *accord* avec sa volonté, si elle est motivée par sa propre raison¹⁴. Cette conception de la liberté met donc l'accent sur l'importance de l'*autonomie* – au sens kantien, par opposition à ce qui est *hétéronome*, imposé de l'extérieur ; c'est pourquoi Berlin affirme que celui ou celle qui veut être libre, au sens positif,

wish to be somebody, not nobody ; a doer – deciding, not being decided for, self-directed and not acted upon by

défendre la version négative de la liberté en montrant que la version positive ne peut conduire qu'à rejeter le pluralisme à la faveur d'une conception particulière du bien. Cf. aussi Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, p. 83-84 (particulièrement la note 2).

¹⁰ Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, p. 84.

¹¹ Berlin, I. (2002), « Two Concepts of Liberty », p. 169. Cf. aussi Friedman, M. (2008), « Pettit's Civic Republicanism and Male Domination », p. 247.

¹² Berlin, I. (2002), « Two Concepts of Liberty », p. 172.

¹³ Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, p. 84.

¹⁴ Friedman, M. (2008), « Pettit's Civic Republicanism and Male Domination », p. 247.

external nature or by other men as if [she] were a thing, an animal, or a slave incapable of playing a human role¹⁵.

Pour Pettit¹⁶, la dichotomie ainsi *créée* par Berlin oblitère « the philosophical validity and historical reality of a third, radically different way of understanding freedom and the institutional requirements of freedom¹⁷ ». La distinction entre liberté positive et liberté négative cache donc la possibilité de concevoir deux types de liberté négative : alors que celle de Berlin se caractérise par l'*absence* d'interférence, il est possible d'en penser une autre version qui se caractérise par l'*absence* de domination. La liberté comme non-domination, bien qu'elle soit *négative* en ce qu'elle se caractérise par l'*absence* d'un élément brimant la liberté (l'interférence étant remplacée par la domination), partage tout de même un élément commun avec ce que Berlin nomme liberté positive : « the focus on mastery, not interference¹⁸ ». Si Pettit rejette, sensiblement pour les mêmes raisons que Berlin, l'intérêt de la liberté positive – elle tend à effacer la personne humaine au profit d'un bien qui la dépasserait ou qui serait plus proche de ce qu'elle est authentiquement¹⁹ –, il rejette aussi la liberté négative de Berlin comme idéal à poursuivre : elle laisse dans l'ombre un ensemble de situations où une personne, bien qu'elle ne rencontre pas d'interférence, n'est pas libre parce qu'un autre parti *peut* interférer de façon *arbitraire* avec sa volonté, c'est-à-dire qu'un autre parti la domine.

Pour illustrer son propos, en plus de l'exemple classique de la relation entre maître et esclave (ou serviteur), Pettit invoque souvent l'exemple de la relation entre une femme mariée et son époux²⁰ : s'il n'existe pas de protections adéquates – légales, culturelles, etc. – pour empêcher que les maris abusent (physiquement) de leur épouse, le

¹⁵ Berlin, I. (2002), « Two Concepts of Liberty », p. 178.

¹⁶ Les opposants à la distinction de Berlin sont, il faut le noter, nombreux. Cf. à ce sujet Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, p. 97-121.

¹⁷ Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 19.

¹⁸ *Ibid.*, p. 22. Le terme *mastery*, dans cette utilisation, est assez difficile à traduire.

¹⁹ Berlin, I. (2002), « Two Concepts of Liberty », p. 181 ; Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 27.

²⁰ Cf., par exemple, Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 123.

mariage implique une situation de domination qui limite gravement la liberté de la personne dominée²¹. Dans cette perspective hypothétique, qu'une femme soit effectivement ou non la victime d'abus de la part de son mari n'importe pas pour déterminer si la liberté d'un des partis est réduite ou brimée : l'absence de protections institutionnelles pour enrayer la possibilité que la femme soit victime d'abus suffit à créer une situation de domination, parce que l'autre parti *peut* interférer de façon *arbitraire* avec sa volonté. Il est ainsi facile de saisir que la perspective de Pettit implique davantage, quant à la défense de la liberté (égale) pour tous, que la conception de la liberté comme non-interférence que propose Berlin et, avec lui, une partie importante de la tradition libérale. Pour reprendre les mots de Shklar, le problème est que Berlin sépare, analytiquement, le *concept* de la liberté des *conditions* de celle-ci :

Berlin's negative liberty of « not being forced » and its later version of « open doors » is kept conceptually pure and separate from « the conditions of liberty », that is, the social and political institutions that make personal freedom possible²².

La liberté comme non-domination que préconise Pettit pourrait donc être comprise comme l'idée de la liberté négative de laquelle on n'aurait pas séparé ses conditions de possibilité. Dans l'exemple du mariage, la liberté individuelle de la femme dépend de l'existence de protections institutionnelles (conditions de possibilité) contre les abus

²¹ C'est évidemment encore plus prégnant dans les cas où le contrat marital autorise explicitement le mari à abuser de *sa femme*, conférant à cette dernière un statut inférieur légal à celui de l'homme (comme c'est le cas avec l'exemple du maître et de l'esclave). Pettit ne parle toutefois pas de ce genre de situation qui est de moins en moins commun, du moins en Occident. Il veut en plus montrer que même dans les cas où la loi assurerait un statut juridique égal aux deux contractants, sans les protections institutionnelles adéquates, sans l'assurance des *conditions de possibilité* de la liberté des personnes impliquées, le risque qu'il existe une situation de domination est toujours présent.

²² Shklar, J. (1989), « The Liberalism of Fear », p. 28. Il faut tout de même noter que la perspective de Shklar va dans un sens tout à fait opposé au projet de Pettit. Elle a pourtant raison de noter cette *erreur* de Berlin.

de son mari. La liberté comme non-interférence de Pettit implique donc davantage que la simple absence d'interférence arbitraire : elle implique l'existence de mécanismes limitant les possibilités mêmes d'interférence arbitraire.

2. Compatibilité entre républicanisme et critique(s) féministe(s)

Le républicanisme offre donc une façon différente, mais tout aussi cohérente – sinon plus cohérente –, de comprendre le sens à donner à la liberté. Il est ainsi évident que certaines préoccupations soulevées par la critique féministe du libéralisme (et de la tradition en philosophie politique en général), comme le montre l'exemple de la relation maritale entre un homme et une femme invoqué par Pettit lui-même, sont plus faciles à aborder grâce aux outils conceptuels que fournit le républicanisme. Il met au jour des situations, obliées par le libéralisme, limitant la liberté et propose des solutions institutionnelles viables pour faire face à ces situations²³. Bien que cette caractéristique du républicanisme fonde déjà une connexion avec l'un des objectifs de la théorie féministe, cela ne pourrait être suffisant pour démontrer la compatibilité entre républicanisme et féminisme. Aussi, il semble important de montrer, au moins, quelques points – trois, en fait – de contact supplémentaires entre les deux approches théoriques.

2.1. Critique de la liberté libérale

Il est déjà possible d'établir un parallèle entre la critique de Pettit de la conception libérale de la liberté – et de la dichotomisation abusive qu'en tire Berlin – et la reconstruction qu'offrent des auteures comme Nancy Hirshmann ou Carole Pateman de la tradition philosophique libérale. Pour Hirschmann²⁴, la distinction de Berlin entre liberté positive et liberté négative est erronée, car elle dichotomise à l'excès des conceptions de la liberté qui existent bel et

²³ Faute de place, il ne sera pas directement question de ce qu'implique, sur le plan institutionnel, le républicanisme. C'est toutefois l'objet de la seconde partie de *Republicanism* de Pettit et de son dernier ouvrage, *On People's Terms*, qui explore le rapport entre républicanisme et démocratie.

²⁴ Hirshmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*.

bien, mais qui, et l'histoire de la philosophie nous l'apprend, sont toujours entremêlées²⁵. Ainsi, alors que Berlin pense que la liberté négative a été le fer de lance d'une tradition réunissant des auteurs comme Hobbes, Locke et Mill, alors que la liberté négative aurait été promue par des auteurs comme Kant et Rousseau²⁶, Hirschmann montre que tous ces auteurs ont produit des théories politiques qui faisaient cohabiter les deux versions de la liberté. La différence entre le premier et le second groupe est que les uns mettent davantage l'accent sur les obstacles externes (liberté négative) à la liberté et les autres sur les obstacles internes (liberté positive)²⁷. Il n'en demeure pas moins que la distinction *ferme* entre les deux notions est de peu d'intérêt, puisque la notion moderne de liberté s'est développée par l'enchevêtrement des deux conceptions. L'analyse de Hirschmann montre donc, à l'instar de l'analyse de Pettit, que, malgré la compréhension que la tradition libérale a d'elle-même, la question des conditions de possibilité de la liberté est essentielle à la conception de la notion même de liberté²⁸.

Plus important encore, au-delà de la question de la validité de la distinction établie par Berlin, Hirschmann montre que les deux façons d'appréhender la liberté se sont construites de façon à exclure les femmes²⁹ du monde libre. Elle montre en effet qu'il existe, dans la construction théorique de la liberté des cinq auteurs qu'elle aborde,

²⁵ À plusieurs reprises, Pettit fait des remarques similaires. Cf. par exemple sa remarque concernant F. A. Hayek, dans Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 50, note 9.

²⁶ Il n'est pas clair que Rousseau soit un auteur libéral. Cependant, au-delà de ce débat, il semble possible de s'entendre qu'il a été et reste une source d'inspiration pour la pensée libérale, entre autres, en raison de son contractualisme. Cf. Bertram, C. (2013), « Rousseau », p. 90 et, pour un point de vue féministe sur cette question, Pateman, C. (1988), *The Sexual Contract*.

²⁷ Hirschmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*, p. 275.

²⁸ *Ibid.*, p. 275.

²⁹ Comme le titre de son ouvrage l'indique, Hirschmann ne pense pas que le seul groupe qui est exclu par les définitions classiques de la liberté est celui formé par les femmes. Elle inclut d'ailleurs dans son analyse la question du rapport entre liberté et classes sociales, mais précise par ailleurs que l'appartenance à plusieurs autres groupes – définis par la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, etc. – aurait pu faire l'objet d'une recherche similaire.

une asymétrie ou, plutôt, une relation inverse entre les aspects positifs et négatifs de la liberté entre les sexes³⁰. Cette compréhension du rapport entre les deux formes de liberté explique que les auteurs de la tradition libérale assignent des rôles genrés aux hommes et aux femmes. En fait, précise Hirschmann, la relation entre rôles genrés et conceptions de la liberté est opposée : la tradition libérale a construit les notions de liberté positive et négative sur la base des différences de genre³¹. Si ces dernières s'estompent peu à peu, grâce aux luttes féministes, les conceptions de la liberté qui y sont rattachées restent :

[i]nsofar as each of these theorists ends up requiring women's subservience in order to make his conception of freedom work, gender becomes part of the conceptual structure of freedom. For even if women's subordination is not structurally required, and even if women's lesser freedom is a contingent fact of particular historical and cultural forces, it is still obvious that gender and freedom have a particular relationship that influences how we see and understand freedom as it has developed through the canon³².

Le « sujet de liberté », pour reprendre l'expression de Hirschmann, est donc toujours un sujet d'un genre particulier, un sujet masculin, mais aussi d'un certain type de masculinité : d'une orientation sexuelle particulière (hétérosexuelle, évidemment), d'une situation sociale particulière, d'une ethnicité particulière, etc. L'analyse de Hirschmann implique ainsi que les définitions statiques de la liberté que fournit le « canon » de la philosophie politique sont taillées sur mesure pour un type de personne et que, bien que ces façons d'entrevoir la liberté aient pu jouer un rôle important dans l'évolution politique du monde, il faut les dépasser. La notion de liberté est toujours socialement

³⁰ Hirschmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*, p. 282.

³¹ *Ibid.*, p. 283. C'est à une conclusion similaire qu'arrive Pateman, dans l'ouvrage précédemment cité, en montrant que la notion de contrat social se fonde sur une subordination des femmes aux hommes.

³² *Ibid.*, p. 284. Cf. aussi p. 286, où Hirschmann affirme que « the implication that "the subject of liberty" is today still of a particular gender, race, class, ethnicity, and sexuality is, presumably, fairly obvious ».

située³³ et, pour faire face à cette réalité, la définition de la liberté doit être flexible en ce qu'elle doit pouvoir prendre en compte les différents déterminants (conditions de possibilité) de la liberté d'un individu qui est socialement situé. Le point de contact avec la critique de Pettit de la liberté libérale « traditionnelle » et la façon de repenser la liberté qu'il propose semble donc évident³⁴. En présentant la liberté comme l'absence de domination, la définition de Pettit inclut les déterminants sociaux, économiques, etc., dans la compréhension adéquate de la liberté de chacun.

2.2. *La distinction public/privé*

Une autre critique féministe majeure de la tradition libérale, et qui rejoint encore une fois un souci que porte aussi l'approche républicaine, concerne la distinction, souvent assez étanche, et à laquelle s'attaque, entre autres, Susan Moller Okin, entre une sphère publique et une sphère privée. Cette sphère publique serait celle où l'engagement de l'État ne semble pas poser de problème de légitimité, alors que la sphère privée serait celle où l'intervention de l'autorité publique, mais aussi des « autres », est appréhendée de façon suspicieuse³⁵. Le problème avec cette distinction ne réside pas dans le fait qu'on doive reconnaître l'existence d'une sphère privée – il est assez largement admis que la liberté individuelle implique la garantie d'une « sphère privée » qui devrait être exempte d'interférence de la part d'autrui –, mais dans la fixation de la frontière entre le public et le privé. À la lumière de l'analyse de Hirschmann résumée un peu plus haut, il est facile de comprendre que, faisant abstraction de la notion de genre, les théoriciens du « canon » de la philosophie politique aient pu négliger le fait que la construction des notions de public et de privé s'est faite autour de la distinction qui existait déjà entre les tâches traditionnellement associées au rôle de la femme et celles associées au rôle de l'homme. Encore une fois, bien que les contingences historiques étant à l'origine de ces rôles tendent à

³³ Hirschmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*, p. 289.

³⁴ Hirschmann elle-même reconnaît d'ailleurs l'effort de Pettit en ce sens. Cf. Hirschmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*, p. 9.

³⁵ Okin, S. M. (2000), « Le genre, le public et le privé ».

s'estomper, le langage (neutre) des théoriciens politiques contemporains ne « change rien au fait qu'ils continuent à écrire seulement sur les hommes » et que, « [d]ans une très large mesure, la théorie contemporaine, tout comme celle du passé [...], traite d'hommes qui ont des épouses à la maison³⁶ ». La difficulté avec la distinction public/privé ne dépend ainsi pas tellement de ce qu'elle a pour but de promouvoir – à savoir un espace de liberté individuelle inviolable –, mais du fait quelle est calquée sur la distinction traditionnelle entre la vie domestique et la vie hors de la famille, distinction qui assigne les tâches en fonction du genre³⁷. La sphère privée est ainsi inaccessible aux femmes et l'approche féministe permet de comprendre la nécessité que « des individus à l'intérieur d'une famille aient des droits à la vie privée qui, parfois, doivent être protégés contre d'autres membres de la famille³⁸ ». Il faut donc conclure, à la suite de Okin, que la distinction public/privé n'est pas à abolir, mais qu'elle doit être redéfinie pour prendre en compte les situations d'oppression³⁹ que sa définition traditionnelle oblitère (et génère).

Si la tradition républicaine classique a tendance à radicaliser la distinction entre le public et le privé⁴⁰ – en accordant la préséance au fonctionnement de la sphère publique –, le républicanisme de Pettit – en atténuant l'importance de la notion de bien commun ou public et en posant la liberté comme non-domination au centre de sa théorie politique – redéfinit le rapport entre les deux sphères d'activité de façon à assurer que tous et toutes aient un accès égal à la liberté qui s'exprime dans la sphère privée. En adoptant un modèle de liberté comme non-domination, le républicanisme déplace ainsi la limite que

³⁶ Okin, S. M. (2000), « Le genre, le public et le privé », p. 357.

³⁷ Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 291.

³⁸ Okin, S. M. (2000), « Le genre, le public et le privé », p. 379.

³⁹ Comme dans le cas de l'analyse de Hirschmann, les situations d'oppression dont il est question ne concernent pas seulement les femmes. On peut penser, par exemple, aux abus dont peuvent être victimes des membres d'une « minorité » sexuelle (gais, lesbiennes, transgenres, etc.) à l'intérieur de la famille.

⁴⁰ Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 291.

fixait le libéralisme entre ce qui relève du privé et ce qui relève du public. En légitimant l'interférence non arbitraire⁴¹ de la part de l'autorité publique, l'idéal de liberté comme non-domination permet de réduire ou d'éliminer les asymétries dans l'accès à la sphère privée que veut par ailleurs garantir le libéralisme. La sphère privée se voit ainsi réduite (en comparaison à celle garantie par la notion de liberté comme non-interférence) pour certains, mais son accès devient possible pour tous. L'exemple de l'absence de protections institutionnelles contre les abus à l'intérieur d'une relation maritale est, à cet égard, probant : alors que la sphère privée de celui en position de domination est très étendue, l'accès à une sphère privée similaire pour celle qui est dominée est menacé. L'importance qu'accorde le républicanisme à l'accès égal pour tous et toutes au même type de liberté semble aussi être un point de contact appréciable avec le féminisme.

2.3. *La question des intérêts*

Un dernier aspect de compatibilité qu'il apparaît pertinent de considérer concerne la question de la place de la « lutte » des intérêts dans le domaine politique. Pour le dire comme Anne Phillips, le féminisme véhicule

a longstanding [...] dissatisfaction with the politics of the marketplace [interest-group politics] : a perception that the politics of bargains and contracts will reinforce the position of those groups that are already more powerful ; but also a deeper perception that it is at odds with female experience⁴².

⁴¹ L'interférence de l'autorité publique n'est pas arbitraire quand il s'agit d'interférer (limiter la liberté comme non-interférence) pour supprimer des situations de domination (augmenter la liberté comme non-domination). Pour une critique de cette notion d'« arbitraire » dans la pensée de Pettit, cf. Hirshmann, N. (2008), *Gender Class and Freedom in Modern Political Theory*, p. 10-11 et Friedman, M. (2008), « Pettit's Civic Republicanism and Male Domination ».

⁴² Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 284.

Les théories libérales dominantes promulguent une vision de la politique où il y a un libre conflit des intérêts et où les politiques publiques sont définies en fonction de l'issue de cette lutte des intérêts. Plusieurs féministes ont toutefois vivement réagi à cette façon d'envisager la chose publique en montrant, d'une part, que c'est une façon masculine de concevoir la politique qui ne prend pas en compte l'expérience spécifique des femmes et, d'autre part, que ce genre de politique ne peut pas faire avancer la cause féministe parce qu'il tend à favoriser les groupes qui ont déjà l'ascendant (entendre : les hommes)⁴³.

Cependant, comme le montre Iris Marion Young⁴⁴, les théories (libérales, républicaines classiques, etc.) qui ont voulu intégrer ce genre de considérations en sont arrivées à postuler l'idéal du citoyen universel, un citoyen désincarné, raisonnable, abstrait. C'est le défaut qu'on pourrait identifier dans l'idéal de la raison publique de Rawls ou encore dans l'approche communicationnelle de Habermas. En voulant théoriser les mécanismes qui permettent de rendre l'objet politique universellement accessible, en éliminant les sources potentielles de conflits, ce genre d'approches évacue la notion d'intérêts d'un champ légitime de la politique. Or, si le langage des intérêts est abandonné, qu'est-ce qui garantit que les intérêts et les préoccupations des femmes seront prises en compte dans une discussion qui doit se faire sur la base, limitée, de la raison ou du bien commun⁴⁵ ? « Almost by definition », écrit Phillips,

women's politics insists on there being some difference
between men's and women's interests [...] and it is often

⁴³ Parmi ces auteures, on retrouve Carol Gilligan, Joan Tronto et Virginia Held qui proposent une éthique du *care*, mais aussi des auteures qui ne sont pas associées à ce courant théorique comme Carole Pateman, Anne Phillips ou Ruth Lister. Cf. Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 284.

⁴⁴ Cf. Young, I. M. (1989), « Polity and Group Difference : A Critique of the Ideal of Universal Citizenship ».

⁴⁵ La question sous-jacente étant évidemment : qui définit ce qui relève de la raison ou du bien commun ? La réponse, à la lumière de l'analyse de Hirschmann ou de Pateman peut paraître tout aussi évidente.

the moment when women come to recognize this difference that Sparks off their mobilization⁴⁶.

Si, donc, le féminisme ne peut pas concevoir le politique comme une simple arène où l'emportent les intérêts dominants, il ne peut pas non plus laisser tomber, dans la lutte politique qui l'oppose aux autres forces en présence, le langage des intérêts.

Encore ici, entre le libéralisme prônant la stricte liberté comme non-interférence – qui entrevoit, froidement, le processus politique comme une lutte d'intérêts – et le républicanisme classique – qui abandonne la notion d'intérêts pour lui préférer celle de bien commun –, le républicanisme de Pettit rejoint les préoccupations féministes. L'idéal de la liberté comme non-domination inhibe la possibilité de concevoir le processus politique comme étant simplement une joute entre groupes d'intérêts, puisque si les politiques publiques étaient fonction du résultat de cette joute, il se pourrait qu'elles créent des situations de domination, favorisant un groupe plutôt qu'un autre, limitant les possibilités des personnes appartenant à un groupe en accordant à celles appartenant à un autre des privilèges indus. Autrement dit, les politiques publiques émanant de la lutte des intérêts pourraient avoir pour effet de favoriser l'interférence *arbitraire* de l'autorité publique, ou tout simplement d'autrui, dans l'existence d'autres membres de la collectivité. D'un autre côté, pour que ce genre de situation soit prévenu, il faut aussi prévoir des mécanismes permettant aux citoyens et aux citoyennes de faire valoir leurs préoccupations et intérêts, de montrer qu'une politique publique met à mal leur liberté comme non-domination. C'est pourquoi Pettit ne propose pas un modèle de démocratie représentative ni un modèle de démocratie délibérative, mais plutôt une formule de démocratie de *contestation*⁴⁷. Les participants à la collectivité doivent avoir l'occasion⁴⁸ de contester les décisions

⁴⁶ Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », p. 285.

⁴⁷ Cf. Pettit, P. (2000), « Democracy, Electoral and Contestatory » ; Pettit, P. (1997), *Republicanism*, p. 277 ; et Pettit, P. (2012), *On People's Terms*.

⁴⁸ Cette exigence est évidemment plus large que la simple mise sur pied, par exemple, de forums citoyens. Garantir l'accès de tous et toutes aux voies de

publiques déjà prises ou en voie d'être prises pour faire valoir qu'elles sont la source d'un préjudice, causant une situation de domination (de la majorité sur une ou des minorités). Ainsi, les préoccupations et intérêts spécifiques des femmes doivent pouvoir être entendues et les politiques publiques doivent les prendre en compte.

Le modèle de démocratie de contestation proposé par Pettit ne semble toutefois pas trouver son parfait équivalent dans la pensée féministe. Le projet féministe qui s'en approche le plus, celui de Young et de sa « politique de la différence », s'il se fonde sur une critique similaire de l'idée de bien commun à laquelle tout citoyen, dans son universalité (et sa désincarnation), peut se rattacher, propose des modes de contestation dont le principe diffère assez radicalement. Pour Young, comme pour Pettit, des mécanismes institutionnels de contestation démocratique doivent être implantés pour éviter que des individus, en raison de leur appartenance à un groupe (minoritaire), fassent l'expérience d'une situation de *domination*⁴⁹. Cependant, alors que Pettit milite en faveur de modes de contestation qui permettraient d'éliminer (ou de limiter) toutes les formes de domination dans les décisions publiques en repensant le rapport entre la majorité et les minorités dans la recherche du juste, Young reprend la logique de confrontation des intérêts déjà à l'œuvre dans les sociétés libérales. Pour elle, le moyen permettant de limiter la domination fondée sur l'appartenance à un groupe serait de s'assurer que les groupes dont les intérêts sont directement concernés par un processus de décision publique aient voix au chapitre, mais aussi qu'ils puissent exercer un droit de veto s'ils sentent que leurs intérêts

contestations implique garantir à tous et à toutes les *moyens* de profiter de ces canaux.

⁴⁹ Le langage de Young varie – elle emploie souvent le lexique de la domination, mais aussi celui de l'oppression – et elle distingue différentes formes de domination (*cf.* Young, I. M. (1989), « Polity and Group Difference : A Critique of the Ideal of Universal Citizenship ») : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel et la violence. Chez Pettit, la domination, dans sa définition fondamentale, est à la fois plus simple et plus étendue. Il semble toutefois possible de penser que les deux auteurs font référence au même type de situations ou d'expériences.

ne sont pas pris en compte⁵⁰. Pourtant, dans sa définition de ce qui constitue des groupes sociaux dont les intérêts pourraient être légitimés par ce genre de mesures, Young semble adhérer à une certaine forme de l'idéal du citoyen universel qu'elle rejette par ailleurs. Elle semble en effet penser que les intérêts de certains groupes s'imposeraient comme instanciations du juste, parce que les groupes dont les intérêts pourraient légitimement être défendus dans les mécanismes de contestation ne sont pas similaires à des groupes d'intérêts : leurs intérêts n'entreraient pas en compétition avec ceux des autres groupes et ne seraient pas définis autour d'un but (volontairement défini) autre que le juste. Il est ici assez difficile de voir comment il est possible de différencier, suivant ces paramètres, les intérêts qui seraient légitimement défendus dans le débat public, de ceux qui devraient en être exclus. De plus, il est difficile de voir sur quelle base Young affirme que les intérêts de ces groupes ne peuvent entrer en conflit ou s'opposer, sinon sur la base d'une conception préalable du juste qui guiderait le fonctionnement des mécanismes de contestation. Et ce principe du juste, ne ressemblerait-il pas à la conception de la citoyenneté universelle que Young critique ? Il n'en demeure pas moins qu'encore ici, semble-t-il, le républicanisme rejoint le féminisme dans son attention portée à la notion d'intérêt et au sens que devrait revêtir cette notion dans une société qui s'intéresse à la question de la justice.

⁵⁰ Young, I. M. (1989), « Polity and Group Difference : A Critique of the Ideal of Universal Citizenship », p. 262 et 273. Il faut noter que la vision politique de Young ne se fonde pas sur un postulat ontologique particulier concernant les groupes, mais sur un postulat épistémologique et un postulat « pragmatique ». D'abord, le postulat épistémologique suppose que la notion de groupe permet de penser une perspective particulière que seuls les individus appartenant à un groupe particulier peuvent avoir. Ainsi, faire partie du groupe des femmes (ou des Noirs, ou des personnes à mobilité réduite, etc.) offre une perspective particulière sur un ensemble de situations. Ensuite, Young mobilise la notion d'intérêt de groupe pour éviter de supporter l'idée que n'importe quel intérêt subjectif puisse être le fondement légitime d'un processus de contestation politique.

3. La vulnérabilité, un concept unidimensionnel ?

Malgré tous ces recoupements entre républicanisme et féminisme, le républicanisme, en raison même de ce qui rend les deux approches compatibles, à savoir l'idéal de liberté comme non-domination, prête le flanc à une critique importante pouvant venir de différentes perspectives féministes. Il s'agit ici de mettre, brièvement, en lumière ce grief et de suggérer une piste potentielle pour le surmonter.

Il faut d'abord noter que le projet républicain vise, en modifiant la compréhension de la liberté qui doit primer, à présenter une « réponse politique au fait de la vulnérabilité⁵¹ ». C'est, d'une certaine manière, ce qui a été relevé dans les deux sections précédentes qui avaient pour objectif de faire ressortir l'attention, commune au républicanisme et au féminisme, à ce fait le plus souvent ignoré par les théories traditionnelles. Il est donc clair qu'en voulant éviter les rapports de domination, le républicanisme vise à évacuer les situations de vulnérabilités auxquelles pourraient faire face des participants, mais surtout des participantes, de la collectivité. Malheureusement, on pourrait reprocher au républicanisme, et c'est ce que font Marie Garrau et Alice Le Goff, de considérer toutes les situations où une forme de vulnérabilité est observable comme des situations de domination qu'il faudrait éliminer⁵². Ainsi, le républicanisme proposerait une version unilatérale du sens à donner à la vulnérabilité : une condition à éliminer.

Pourtant, comme nous le montrent les théoriciennes de l'éthique du *care*⁵³, la notion de vulnérabilité joue, dans notre vie à tous, un rôle très important. Il serait donc mal venu de vouloir, dans toutes les situations imaginables, réduire au minimum la vulnérabilité. Les relations entre les parents et les enfants impliquent ainsi clairement une forme de vulnérabilité qu'il n'est probablement pas utile ou légitime de minimiser, cette situation de domination des parents sur

⁵¹ Garrau, M. et A. Le Goff (2009), « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme », paragraphe 1.

⁵² Cette critique se retrouve aussi chez Friedman, dans l'article cité précédemment, mais elle en donne une version grossière et assez peu fidèle au projet véritable de Pettit.

⁵³ Cf. Garrau, M. et A. Le Goff (2009), « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme ».

l'enfant étant aussi à la source d'un ensemble de possibilités de soins que les parents peuvent donner à l'enfant. Le raisonnement peut toutefois être étendu à différentes formes de relations : relations amoureuses, relations d'amitié, relations pédagogiques, etc. Ainsi, pour Garrau et Le Goff,

la vulnérabilité apparaît, dans le cadre du modèle de la non-domination, comme ce qu'il importe de réduire au maximum et en toutes circonstances, [alors que] l'éthique du *care* a le mérite d'envisager la dimension potentiellement positive de relations fondées sur la vulnérabilité⁵⁴.

Cette façon d'approcher la vulnérabilité viendrait de ce que le sujet politique mis en scène par le républicanisme, le sujet à la recherche de son autonomie⁵⁵, est désincarné, invulnérable, dépolitisé⁵⁶. C'est que Pettit ne mettrait pas assez l'accent sur l'idée d'interdépendance (ou de dépendance) dans la formation de l'identité personnelle et évacuerait ainsi la dimension positive de certaines formes de vulnérabilité qui sont à la source d'une construction de l'identité personnelle saine et pleinement humaine. L'autonomie a donc une facette relationnelle que le républicanisme ne prendrait pas assez en compte. L'atteinte de l'autonomie n'est pas indépendante des relations qui nous unissent aux autres membres de la collectivité, en particulier parce que c'est par ces relations que nous nous construisons sur le plan identitaire : « l'autonomie dépend de l'insertion dans un champ symbolico-sémantique⁵⁷ ».

⁵⁴ Garrau, M. et A. Le Goff (2009), « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme », paragraphe 26.

⁵⁵ Pettit ne parle pas d'autonomie. Pourtant, comme il est mentionné plus haut, l'idéal de non-domination fait appel, à l'instar de la définition de la liberté positive que donne Berlin, à la notion de *mastery* ou de *self-mastery* qui s'en rapproche énormément. Si l'autonomie peut avoir un sens véritablement positif – se maîtriser soi-même, se donner sa propre loi –, on peut aussi l'envisager dans un sens négatif métaphysiquement moins lourd : l'absence de contrainte hétéronome dans le développement de la volonté.

⁵⁶ Garrau, M. et A. Le Goff (2009), « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme », paragraphe 21.

⁵⁷ *Ibid.*, paragraphe 21.

En ne prenant pas en compte cet aspect du chemin qui mène une personne humaine « vers » l'autonomie, les mécanismes institutionnels sur lesquels mise Pettit pour éliminer les situations de domination risquent de dépasser les buts explicitement visés en empêchant un ensemble de relations pourtant fondamentales pour l'atteinte de la pleine liberté. Aussi, il semble que pour être compatible avec le plus large éventail de perspectives féministes possible, le républicanisme doit trouver un moyen de contourner ou de surmonter cette difficulté. Il ne s'agit toutefois pas d'une difficulté essentielle, puisqu'elle ne remet pas en cause l'idéal de la liberté comme non-domination qui fournit déjà un critère pour distinguer les situations de vulnérabilité légitime de celles qui ne le sont pas : la notion d'arbitraire. Seulement, les outils proposés par Pettit ne permettent pas de saisir toute l'importance des relations de vulnérabilité dans les questions de justice sociale. Aussi, il apparaît possible de croire que l'adjonction d'une théorie de la reconnaissance⁵⁸ à la théorie républicaine pourrait être à même de corriger cette lacune en offrant des outils permettant de rendre compte des différents types de vulnérabilités à l'œuvre. D'ailleurs, le modèle de démocratie de contestation proposé par Pettit semble taillé sur mesure pour mettre en place, en plus des canaux permettant de faire entendre les « intérêts » et préoccupations ignorées, des canaux qui permettraient de faire entendre les demandes de reconnaissance.

Conclusion

En somme, il semble possible de conclure que républicanisme et féminisme sont compatibles. L'objectif de l'un comme de l'autre est de mettre au jour, et de proposer des solutions pour les éliminer, des situations ou des relations où il y a domination. D'ailleurs, comme l'analyse de Hirschmann le montre, une partie de la critique féministe

⁵⁸ L'espace étant limité, cette idée ne sera pas développée plus avant. Il s'agissait simplement d'une suggestion de piste à suivre. On peut toutefois ici penser aux travaux d'Axel Honneth (*The Struggle for Recognition*) ou d'Anna Elisabetta Galeotti (*Tolerance as Recognition*) qui semblent particulièrement prometteurs pour « améliorer » le républicanisme et l'ouvrir aux considérations touchant l'importance, dans la question de la liberté, de la construction de l'identité personnelle et de l'estime de soi.

du libéralisme est très similaire à la critique de la définition libérale de la liberté à partir de laquelle se développe le néorépublicanisme de Pettit. Aussi, le républicanisme offre un examen semblable à celui fait par les féministes de la distinction public/privé et permet de la redéfinir en déplaçant la frontière entre la sphère publique et la sphère privée de manière à ce que les relations de domination qui empêchent les femmes d'avoir un accès égal à la même liberté, celle protégée par la sphère privée, que les hommes disparaissent. Finalement, le républicanisme entretient un rapport ambivalent, tout comme le féminisme, à la notion d'intérêts et à sa traduction dans le domaine politique. Cependant, le républicanisme ainsi conçu s'expose à un problème de taille : il n'est pas en mesure de rendre compte des formes de vulnérabilité ou de domination qui participent à l'autonomie (ou la liberté) individuelle. Il ne s'agit toutefois pas d'une difficulté constitutive, puisqu'elle n'attaque pas les principes essentiels de la théorie, mais fait plutôt poindre des obstacles dans son application. Aussi, sa complétion avec des éléments de la théorie de la reconnaissance pourrait permettre de surmonter le problème. En conséquence, il apparaît possible d'affirmer que la liberté comme non-domination est un idéal auquel les féministes pourraient adhérer. Reste à voir quels autres enjeux son application pourrait soulever d'un point de vue féministe.

Bibliographie

- Audier, S. (2004), *Les théories de la république*, Paris, La Découverte.
- Berlin, I. (2002 [1958]), « Two Concepts of Liberty », dans I. Berlin, *Liberty*, Oxford, Oxford University Press, p. 166-217.
- Bertram, C. (2013), « Rousseau », dans G. Gaus et F. d'Agostino (dir.), *The Routledge Companion to Social and Political Philosophy*, New York, Routledge, p. 82-91.
- Friedman, M. (2008), « Pettit's Civic Republicanism and Male Domination », dans C. Laborde et J. Maynor (dir.), *Republicanism and Political Theory*, Malden, Blackwell, p. 246-268.
- Galeotti, A. E. (2002), *Toleration as Recognition*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Garrau, M. et A. Le Goff (2009), « Vulnérabilité, non-domination et autonomie : vers une critique du néorépublicanisme », *Astérior*, n° 6, <http://asterion.revues.org/1542> consulté le 01/11/2013.
- Hamel, C. (2012), « La place des droits dans le républicanisme de Philip Pettit. Quelques remarques », *Implications philosophiques*, Dossier Néo-républicanisme (coordonné par A. Le Goff), <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/la-place-des-droits-dans-le-republicanisme-1/> consulté le 01/11/2013.
- Hirschmann, N. J. (2008), *Gender, Class and Freedom in Modern Political Theory*, Princeton, Princeton University Press.
- Honneth, A. (1996), *The Struggle for Recognition. The Moral Grammar of Social Conflicts*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- Nadeau, C. (2013), « Republicanism », dans G. Gaus et F. d'Agostino (dir.), *The Routledge Companion to Social and Political Philosophy*, New York, Routledge, p. 254-265.
- Okin, S. M. (2000), « Le genre, le public et le privé », dans T.-H. Ballmer-Cao, V. Mottier et L. Siger, *Genre et politique. Débats et Perspectives*, Paris, Gallimard, p. 345-395.
- Pateman, C. (1988), *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press.
- Pettit, P. (1997), *Republicanism*, Oxford, Oxford University Press.
- Pettit, P. (2000), « Democracy, Electoral and Contestatory », *Nomos*, vol. 42, p. 105-144.
- Pettit, P. (2012), *On People's Terms*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Phillips, A. (2000), « Feminism and Republicanism : Is This a Plausible Alliance ? », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 8, n° 2, p. 279-293.
- Shklar, J. N. (1989), « The Liberalism of Fear », dans N. L. Rosenblum (dir.), *Liberalism and the Moral Life*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, p. 21-38.
- Spitz, J.-F. (1995), *La liberté politique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Tong, R. (2009), *Feminist Thought. A More Comprehensive Introduction*, 3^e édition, Boulder, Westview Press.

Young, I. M. (1989), « Polity and Group Difference : A Critique of the Ideal of Universal Citizenship », *Ethics*, vol. 99, n° 2, p. 250-274.